

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Limer Trust n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

6 juin 2012

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que la compagnie Limer Trust (<http://limertrustinsurance.com>) n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès d'agents ou d'assureurs qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#) et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurance](#) et des [agents autorisés](#) à exercer leurs activités en Ontario.

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

PERSONNES-RESSOURCES

Demandes de la part de média

Kristen Rose
416 226-7803
kristen.rose@fsco.gov.on.ca

Questions du public

1 800 668-0128